

Budget 2026

Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

Données de base:
Année de référence
Auteur
Elaboré le

2024
2025
Marlène Marzano
10.09.2025

1. Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

- b) Fonctions (anc. tâches)

Ancien: 3 chiffres
Nouveau: 4 chiffres
- c) Groupes de matières (anc. natures)

Ancien: 3 chiffres
Nouveau: 4 chiffres

1.1 Généralités

Le budget 2016 est établi pour la première fois en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l’article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

En vertu du chiffre 1.1 des dispositions transitoires de l’ordonnance sur les communes (OCo; RSB 170.111), les communes municipales, les communes mixtes et les conférences régionales introduisent le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) selon la législation bernoise sur les communes au 1^{er} janvier 2016. Le budget 2016 est le premier à être établi en application de ces prescriptions.

1.2 Terminologie

Le passage au MCH2 entraîne en particulier les changements terminologiques suivants:

MCH1	MCH2
Classification par tâches	Classification fonctionnelle
Compte de fonctionnement	Compte de résultats
Dépréciations complémentaires	Amortissements supplémentaires
Engagements	Capitaux de tiers
Fortune nette	Excédent du bilan

1.3 Plan comptable

Le plan comptable selon le MCH2 est à la fois plus complet et plus détaillé qu’avec le MCH1. La numérotation des comptes a elle aussi été étendue:

- Comptes du bilan

Ancien: 4 chiffres + subdivision à deux chiffres
Nouveau: 5 chiffres + subdivision à deux chiffres
- Fonctions (anc. tâches)

Ancien: 3 chiffres
Nouveau: 4 chiffres
- Groupes de matières (anc. natures)

Ancien: 3 chiffres
Nouveau: 4 chiffres

1.4 Amortissements

1.4.1 Patrimoine administratif existant (ch. 4.1.1 à 4.1.4 des dispositions transitoires de l'OCO)

Le patrimoine administratif existant au 1^{er} janvier 2018 est repris à sa valeur comptable dans le MCH2:

CHF 164'540.33 et 25'460.97

Le patrimoine administratif existant (état prévisible) de
est amorti

dans un délai de 8 ans

Il est donc amorti de manière linéaire à partir de l'exercice 2018 et
jusqu'à la fin de l'exercice 2026.

Le taux d'amortissement annuel qui en résulte est de
soit CHF

12,50%
20'567.54 et 3'182.62

1.4.2 Nouveau patrimoine administratif

S'agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l'introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d'immobilisations et les durées d'utilisation (annexe 2 Oco). Le patrimoine administratif est amorti de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilisation.

Le véhicule acheté en 2018 et le véhicule acheté en 2024 sont amorti à raison de 10% sur 10 ans selon les nouvelles directives ci-dessus.

1.5 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

cet égard une pratique constante.

2. Commentaires

Le Syndicat présente un budget 2026 avec un excédent de charges de CHF 118'201.37 avant la répartition du déficit aux communes membres, selon la clé de répartition habituelle en référence au règlement d'organisation art. 50 al.3. Pour arriver au résultat annuel du budget équilibré à 0 les communes couvrent les charges à raison de Fr. 81'711.58 pour Plateau de Diesse et Fr. 36'489.79 pour Nods. Les dépenses pour 2026 qui présentent des écarts plus ou moins importants par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024 vous sont détaillées ci-dessous. La commission du feu s'est réunie mi-août 2025 afin d'établir un budget en tenant compte des réels besoins en matériel, vêtements, formation etc. Les principales dépenses se situent au niveau de la location du nouvel hangar et des charges d'aménagement. Certains points sont encore inconnus comme les charges d'électricité et les charges de chauffage. Les achats conséquents seront discutés avant avec le syndicat. Les comptes de recettes ont été adaptés en fonction du boucllement 2024 et des chiffres 2025 déjà connus.				
1506.3010.01	Autres traitements ou indemnités	Le budget 2026 a été établi encore avec le système du nbre d'ex. Cependant l'AIB donnera ses directives pour un minimum d'heures à effectuer dans l'année.	Fr. 42'335.-	+ comptes 2024 '+ budget 2025
1506.3111.00	Machines, appareils et véhicules (outils)	6 appareils PR à changer, lampe, bâtons lumineux, garniture radio et lampes pour casque,	Fr. 18'640.-	+ budget 2025 et + comptes 2024
1506.3138.00	Cours	Instruction PAR au caisson de Büren. Diverses formations.	Fr. 32'060.-	+ budget 2025 et + comptes 2024
1506.3101.01	Aménagement nouvel hangar	Nouveau compte créé pour les aménagements intérieurs au nouvel hangar.	Fr. 23'700.-	
1506.3160.00	Loyers	Loyer nouvel hangar et charges d'eau, local compresseur Prêles.	Fr. 51'200.-	'+ Budget 2025 et + comptes 2024
1506.3401.00	Intérêts passifs	Nouvel intérêt du prêt Postfinance.	Fr. 3'990.-	
Recettes				
1506.4632.00	Subventions des communes	excédent de charges pour les communes (Plateau 69.129133%, Fr. 81'711.58 et Nods 30.870867% Fr. 36'489.79) pour arriver à 0.	Fr. 81'711.58 Fr. 36'489.79	
1506.4632.01				

3.1 Vue d'ensemble	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Résultat annuel CR, compte global			
Résultat annuel, financements spéciaux			
Revenu de l'impôt des personnes physiques			
Revenu de l'impôt des personnes morales			
Taxe immobilière			
Investissements nets			

3.2.1 Résultat compte global				Budget 2026	Budget 2025	Année 2024
30	Charges de personnel			91 947,00	89 225,00	76 524,95
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation			201 255,15	156 531,60	92 021,18
33	Amortissements du patrimoine administratif			46 776,92	49 929,53	49 958,51
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux					6 749,86
36	Charges de transfert					
37	Subventions à redistribuer					
	Total Charges d'exploitation			339 979,07	295 686,13	225 254,50
40	Revenus fiscaux					
41	Revenus régaliens et de concessions					
42	Taxes			197 233,70	217 248,00	197 242,50
43	Revenus divers					493,00
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux					
46	Revenus de transfert			146 735,37	79 488,13	28 569,00
47	Subventions à redistribuer					
	Total Revenus d'exploitation			343 969,07	296 736,13	226 304,50
	Résultat provenant des activités d'exploitation			3 990,00	1 050,00	1 050,00
34	Charges financières			3 990,00	1 050,00	1 050,00
44	Revenus financiers					
	Résultat provenant de financements			-3990	-1050	-1050
	Résultat opérationnel			0	0	0
38	Charges extraordinaires					
48	Revenus extraordinaires					
	Résultat extraordinaire			0	0	0
	Résultat annuel					

3.2.2 Compte d'investissement		Budget 2026	Budget 2025	Année 2024
50	Immobilisations corporelles			80 959,75
51	Investissements pour le compte de tiers			
52	Immobilisations incorporelles			
54	Prêts			
55	Participations et capital social			
56	Subventions d'investissement propres			
57	Subventions d'investissement à redistribuer			
	Total dépenses d'investissement			80 959,75
60	Report d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier			
61	Remboursements			
62	Report d'immobilisations incorporelles			
63	Subventions d'investissement acquises			
64	Remboursement de prêts			
65	Report de participations			
66	Remboursement de subventions d'investissement propres			
67	Subventions d'investissement à redistribuer			
	Total recettes d'investissement			
Investissements net (-) / Excédent de recettes (+)				-80 959,75

Plan d'investissement

Investissements										Amortissements									
en milliers										Sans amortissement									
Fct	Description	Code	Priorité	Valeur brute	Subventi on / participa tion	Valeur nette du crédit	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	Mise en service	Durée	2035 après 2036
Immobilisations corporelles du PA																			
1506	Compresseur pour bteilles PR		P2 - Nécessaire	46 x	x	46	12	12	46								2027	10	
1506	Appareils PR		P2 - Nécessaire	24 x	x	24											2026	10	
1506	Infrastructure du bâtiment		P3 - Souhaitable	60 x	x	60		60									2026	40	
1506	Véhicule CI		P3 - Souhaitable	40 x	x	40			40								2028	10	
1506	Véhicule Plateau 53 à remplacer		P3 - Souhaitable	70 x	x	70			70								2029	10	
1506	Véhicule TP		P3 - Souhaitable	600 x	x	600				600							2030	20	
Immobilisations incorporelles du PA																			
Immobilisations financières du PA																			
Immobilisations corporelles du PF																			
Immobilisations incorporelles du PF																			
Totaux				840	0	840	12	72	46	40	70	600	0	0	0	0	0	0	0

- Etat
- E1 - Planifié
- E2 - Adopté
- E3 - En construction
- E4 - Achievé
- Priorité
- P1 - Indispensable
- P2 - Nécessaire
- P3 - Souhaitable

3.2.3 Résultat du financement

	Budget 2026	Budget 2025	Année 2024
Résultat Compte global	90		
Amortissements du patrimoine administratif	33 +	46 776,92	49 929,53
Attributions aux fonds et financements spéciaux	35 +		49 958,51
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	45 -		
Rectifications, prêts PA	364 +		
Rectifications, participations PA	365 +		
Amortissements, subventions d'investissement	366 +		
Attributions aux capitaux propres	389 +		
Revalorisations PA	4490 -		
Autofinancement	46 776,92	49 929,53	49 958,51
Investissements nets			
Dépenses d'investissement	59		
Recettes d'investissement	69		
Investissements nets			
(+ = excédent de financement / - = découvert de financement)			

4.1 Compte de résultat selon les natures

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges							
30 Charges de personnel		91 947,00		89 225,00		76 524,95	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		201 255,15		156 531,60		92 021,18	
33 Amortissements du patrimoine administratif		46 776,92		49 929,53		49 958,51	
34 Charges financières		3 990,00		1 050,00		1 050,00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux						6 749,86	
36 Charges de transfert							
37 Subventions à redistribuer							
38 Charges extraordinaires							
39 Imputations internes							
3 Total Charges		343 969,07		296 736,13		226 304,50	
Revenus							
40 Revenus fiscaux							
41 Revenus régalien et de concessions			197 233,70		217 248,00		197 242,50
42 Taxes							493,00
43 Revenus divers							
44 Revenus financiers							
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux			146 735,37		79 488,13		28 569,00
46 Revenus de transfert							
47 Subventions à redistribuer							
48 Revenus extraordinaires							
49 Imputations internes							
4 Total Revenus			343 969,07		296 736,13		226 304,50
Clôture							
90 Clôture du compte de résultats							
Totaux		343 969,07	343 969,07	296 736,13	296 736,13	226 304,50	226 304,50

Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

4.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions

	Budget 2026		Budget 2025		Année 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale						
Excédent de charges						
1 Ordre et sécurité publics, défense						
Excédent de charges	343 969,07	343 969,07	296 736,13	296 736,13	226 304,50	226 304,50
2 Formation						
Excédent de charges						
3 Culture, sports et loisirs, Eglises						
Excédent de charges						
4 Santé						
Excédent de charges						
5 Sécurité sociale						
Excédent de charges						
6 Transports et télécommunications						
Excédent de charges						
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire						
Excédent de charges						
8 Économie publique						
Excédent de charges						
9 Finances et impôts						
Excédent de charges						
Totaux	343 969,07	343 969,07	296 736,13	296 736,13	226 304,50	226 304,50
Excédent de charges						

7 Proposition de décision

d) Approbation du budget 2016, qui se compose comme suit:

Compte global			
Excédent de charges	CHF	343969,07	Revenus
	CHF		343969,07
Compte général	CHF	343969,07	
Excédent de charges	CHF		343969,07

Il est proposé aux assemblées communales d'approuver le budget.

Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

Dominique Sunier
Président

Marlène Marzano
Secrétaire

Marlène Marzano
Administratrice des finances

Prêles, le 10 septembre 2025

8 Approbation du budget

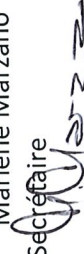
L'organe compétent de Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse a approuvé le budget de 2026 en date du 10.09.2025

Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse , le 10.09.2025

Dominique Sunier
Président



Marlène Marzano
Secrétaire



Marlène Marzano
Administratrice des finances



Prêles, le 10 septembre 2025